

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE DE RENOUELEMENT D'INSCRIPTION

Lettre de motivation.

Copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité.

Pour les personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle : justificatif de domicile.

Déclaration d'affiliation à l'URSSAF (le cas échéant).

Pour les dirigeants de sociétés : K Bis et numéro d'inscription SIRET.

Pour les auto-entrepreneurs : option pour le statut d'auto-entrepreneur.

Pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail.

Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel, joindre l'attestation d'inscription de moins de 2 ans.

Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'État : autorisation de cumul d'activité délivrée par l'autorité dont vous relevez.

Copie des diplômes et titres universitaires obtenus depuis la précédente inscription au tableau, leur équivalence et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères.

Copie des diplômes ou certificats de formation à l'expertise obtenus depuis les 5 dernières années.

Liste des publications et travaux effectués depuis les 5 dernières années.

Liste et justificatifs des formations liées à l'expertise suivies au cours des 5 dernières années.

15 septembre : date limite au-delà de laquelle les dossiers ne seront plus pris en considération

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné (e) (nom) (prénom)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du président de la cour administrative d'appel de.....toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

J'affirme ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une sanction disciplinaire pour des faits incompatibles avec l'exercice d'une mission d'expertise.

Je m'engage à ne pas effectuer, pendant la durée de mon inscription au tableau, d'activité incompatible avec l'indépendance et l'impartialité des missions d'expertise auprès des juridictions administratives.

Les organismes de droit public ou privé intervenant dans mon domaine d'activité avec lesquels j'entretiens des liens directs ou indirects sont les suivants :

Je m'engage à faire connaître au président de la juridiction, ou au président de la section du contentieux du Conseil d'État, tous les faits ou situations de nature à porter atteinte à mon indépendance, et notamment, avant d'être désigné comme expert ou sapiteur, les raisons qui pourraient s'y opposer, conformément à l'article R. 621-5 du code de justice administrative.

Je m'engage à respecter les causes de récusation énoncées à l'article R. 621-6 du code de justice administrative et, si je m'estime récusable, à en faire une déclaration immédiate au président de la juridiction, ou au président de la section du contentieux du Conseil d'État.

Je m'engage à signaler les liens, réguliers ou épisodiques, que je pourrais entretenir avec l'une ou plusieurs des parties au litige, ou assureurs de ces parties, dès lors que l'identité de ces parties, ou de leurs assureurs, m'est connue à la date de ma désignation en qualité d'expert ou de sapiteur ou m'est révélée au cours de ma mission d'expertise.

Je m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser personnellement les expertises qui me seront confiées.

A, le
Signature